

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 12 juillet 2021** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire  
Monsieur Vincent Brochu, conseiller  
Madame Sylviane Ferland, conseillère  
Madame Guylaine Blouin, conseillère  
Monsieur Denis Hébert, conseiller  
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller  
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général  
Monsieur Benoit Marquis, trésorier  
Madame Geneviève Dupras, greffière

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2021**
3. **DÉLÉGATION**
4. **RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
5. **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
  - 5.1 Vincent Brochu
  - 5.2 Sylviane Ferland
  - 5.3 Guylaine Blouin
  - 5.4 Denis Hébert
  - 5.5 Gaétan Labelle
  - 5.6 Guy Jubinville
6. **FINANCES**
  - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de juin 2021
  - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de juin 2021
  - 6.3 Versement de l'engagement financier de la Ville de Coaticook pour le projet ACL-00821 prévoyant la construction de 20 unités de logement sur la rue Roy

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.4 Autorisation au trésorier à procéder à un transfert budgétaire pour un accompagnement dans le cadre de la rédaction du devis d'appel d'offres ajusté pour un montant total de 7 625,00 \$ plus les taxes applicables

**7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émission de permis de construction du mois de juin 2021
- 7.2 Nomination des membres du comité environnement et de lutte aux changements climatiques
- 7.3 Adoption du Programme de subvention pour l'achat et l'installation de borne de recharge électrique résidentielle
- 7.4 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour le commerce situé au 677, rue Akhurst
- 7.5 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située au 33, rue Ives
- 7.6 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour le commerce situé au 289, rue Baldwin
- 7.7 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située au 190, rue de Sherbrooke
- 7.8 Nomination de Mme Isabelle Proulx à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook
- 7.9 Autorisation au projet d'une coupe d'arbres sur le lot 5 722 289 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook
- 7.10 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 29, rue Main Est
- 7.11 Autorisation au projet d'enseignes pour le commerce situé au 815, Route 141

**8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME**

**9. LOISIRS**

- 9.1 Remboursement de 2 000 \$ à Messieurs Paul-Émile Thibault et Marcel Sévigny pour des frais encourus
- 9.2 Embauche des sauveteurs pour la période estivale 2021

**10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 10.1 Prolongement du bail entre la Ville de Coaticook et PL Transit inc. et autorisation de signature

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**11. SERVICES EXTÉRIEURS**

- 11.1 Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de procéder à l'installation d'une affiche de sensibilisation « Réduisez le brrrruit » sur la route 141
- 11.2 Mandat à Chamard stratégies environnementales, pour un accompagnement dans le cadre de la rédaction du devis d'appel d'offres ajusté pour un montant total de 7 625,00 \$ plus les taxes applicables
- 11.3 Paiement à la compagnie Construction Guy Sébas du décompte progressif numéro 3 au montant de 9 644,09 \$ taxes incluses, pour les travaux de réfection de toiture à l'aréna Gérard-Couillard
- 11.4 Paiement à la compagnie Construction Olivier & Lyonnais inc. du décompte progressif numéro 11 au montant de 59 479,52 \$ taxes incluses, pour les travaux de rénovation de l'aréna Gérard-Couillard
- 11.5 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le nettoyage de fossés et décharge pour 2021 soit celle de la compagnie Scalabrini et fils inc. au montant 54 883,25 \$ plus les taxes applicables
- 11.6 Réquisition numéro 2021-57 au montant de 23 085 \$ plus les taxes applicables, pour le pavage de la patinoire du parc Yvon-Lemieux
- 11.7 Réquisition numéro 2021-58 au montant de 13 929,29 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de fils pour le réseau Hydro-Coaticook à mettre à l'inventaire
- 11.8 Réquisition numéro 2021-59 au montant de 25 312,34 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de ponceaux double paroi et d'une membrane géotextile pour la voirie rurale
- 11.9 Réquisition numéro 2021-60 au montant de 19 975,95 \$ plus les taxes applicables, pour le rehaussement de regards et puisards
- 11.10 Embauche d'étudiants pour la période estivale 2021

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**13. COMMUNAUTAIRE**

**14. ADMINISTRATION ET CONSEIL**

- 14.1 Nomination maire suppléant (double mandat)
- 14.2 Octroi d'une aide financière de 2 500 \$ à l'Exposition Vallée de la Coaticook pour l'édition 2021 qui se tiendra les 31 juillet et 1<sup>er</sup> août 2021
- 14.3 Versement de la contribution financière de la Ville au projet de la Pump track

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 14.4 Renouvellement du mandat de monsieur Gaétan Labelle à titre de représentant pour la Ville de Coaticook afin de siéger au comité d'Office d'habitation Vallée de la Coaticook
- 14.5 Adoption des tarifs applicables pour le personnel électoral pour l'élection du 7 novembre 2021
- 14.6 Octroi du poste de préposée au rôle à Madame Joanie Marcoux

**15. RÈGLEMENTS**

- 15.1 Avis de motion de dépôt du projet de règlement 12-5RM 399-5 (2021) visant à introduire un arrêt à l'intersection des rues Thornton Sud et Kerouac et demande de dispense de lecture
- 15.2 Second projet de résolution autorisant une demande visant à permettre l'aménagement de deux logements à l'étage du bâtiment situé au 45, rue Main Ouest (zone CV-211-P) déposé dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

**16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES**

- 16.1 Autorisation au trésorier à procéder à un transfert budgétaire de 26 246,88 \$ pour la rédaction des plans et devis pour le parc Chartier
- 16.2 Acquisition de la borne de recharge de l'accueil Michaud appartenant à la MRC de Coaticook pour un montant de 1 \$

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**21-07-36037 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 21-07-36037**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21-07-36038            2.        ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU 14 JUIN 2021**

**RÉSOLUTION 21-07-36038**

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 juin 2021 le tout conformément aux délais prévus par la loi, et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 juin 2021 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3.        DÉLÉGATION**

**4.        RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

- Fermeture temporaire de l'urgence du 14 juillet au 16 août : manque de médecins, très décevant;
- Camps de jour Kionata, un succès;
- Tournoi de poche du Dynamik et Tournoi des entreprises de l'Association du baseball mineur;
- Nouveau restaurant en ville, Grillades Tip Top, bienvenue;
- Rappel à la population, il est important de se faire vacciner.

**5.        RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les conseillers font leurs rapports mensuels à tour de rôle.

**6.        FINANCES**

**21-07-36039            6.1      AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA  
LISTE DES COMPTES DU MOIS DE JUIN 2021**

**RÉSOLUTION 21-07-36039**

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de juin 2021 au montant total de 1 749 088,97 \$ comme si elles étaient au long reproduite;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de juin 2021 comme suit :

- Fonds administration :                    1 596 534,83 \$
- Fonds immobilisation (FDI) :            152 554,14 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS DE JUIN 2021

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois juin 2021.

**21-07-36040**

6.3 VERSEMENT DE L'ENGAGEMENT FINANCIER DE LA VILLE DE COATICOOK POUR LE PROJET ACL-00821 PRÉVOYANT LA CONSTRUCTION DE 20 UNITÉS DE LOGEMENT SUR LA RUE ROY

**RÉSOLUTION 21-07-36040**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est engagée par sa résolution 19-11-35185 à déboursier la somme de 250 000 \$ pour la construction d'un immeuble à logement de 20 unités sur la rue Roy;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux orientations de la Ville en matière de logement social et communautaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'était engagée à déboursier lorsque la totalité de sommes exigibles soit versée à l'étape de l'engagement définitif du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU que la Ville de Coaticook verse sa participation financière de 250 000 \$ au projet « ACL-00821 » prévoyant 20 unités et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté – projets spéciaux (125 000 \$) et à l'excédent du surplus libre (125 000 \$).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21-07-36041**

6.4 AUTORISATION AU TRÉSORIER À PROCÉDER À UN TRANSFERT BUDGÉTAIRE POUR UN ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DE LA RÉDACTION DU DEVIS D'APPEL D'OFFRES AJUSTÉ POUR UN MONTANT TOTAL DE 7 625,00 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

**RÉSOLUTION 21-07-36041**

CONSIDÉRANT qu'une fois le budget pour l'année adopté, l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)* prévoit que le conseil doit autoriser chacune des dépenses avant que les fonctionnaires municipaux puissent effectuer les opérations qui en découlent;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est dotée d'un règlement permettant au conseil d'adopter un règlement déléguant à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser les dépenses dites incompressibles et de passer des contrats au nom de la municipalité conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre une meilleure utilisation des services municipaux, le conseil municipal autorise le trésorier à procéder aux réaffectations budgétaires nécessaires à l'intérieur d'une même fonction comptable, mais que seul le conseil municipal est autorisé à procéder aux réaffectations budgétaires interfonctions;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'un transfert est nécessaire pour procéder à l'entretien des chemins ruraux;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le trésorier à procéder à un transfert budgétaire du poste 02-160-00-401 au poste 02-420-00-401 pour les services de Chamard stratégies environnementales, pour un accompagnement dans le cadre de la rédaction du devis d'appel d'offres ajusté pour un montant total de 7 625,00 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 4 juin 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUIN 2021**

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de juin 2021 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

**21-07-36042**

**7.2 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ ENVIRONNEMENT ET DE LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

**RÉSOLUTION 21-07-36042**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite la mise en place d'un comité d'environnement et de lutte aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que ce comité vise à mieux planifier les actions de la ville dans un contexte de changements climatiques;

CONSIDÉRANT que pour y arriver, la mobilisation citoyenne est très importante pour les élus;

CONSIDÉRANT que ce comité vise à

- Établir le diagnostic de la ville de Coaticook en matière d'engagement climatique ;
- Animer une séance d'information sur les changements climatiques, la démarche et échanger sur les priorités d'actions identifiées par la Ville de Coaticook et les citoyens pour le climat ;
- Animer un atelier de travail pour identifier une action communautaire ;
- Planifier une campagne de communication pour faire connaître la démarche au sein de la communauté et impliquer les citoyens ;
- Réaliser les actions.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de nommer les personnes suivantes à titre de membre pour siéger sur le comité environnement et de lutte aux changements climatiques:

- Jessie Motard-Côté
- Luce Paradis
- Paul Cardyn

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Lise St-Denis
- Simon Madore
- Vincent Brochu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 21-07-36043**      7.3      ADOPTION DU PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE RÉSIDENTIELLE

**RÉSOLUTION 21-07-36043**

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public de diminuer la consommation de pétrole pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de lutter contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que l'octroi de subventions est une mesure incitative d'encouragement importante destinée à favoriser les actions citoyennes pouvant diminuer les gaz à effet de serre (GES) émis par la collectivité;

CONSIDÉRANT que l'accessibilité aux bornes de recharge électrique demeure un enjeu dans le déploiement à grande échelle des véhicules électriques;

CONSIDÉRANT que la ville souhaite promouvoir l'électrification des transports par l'octroi d'une subvention pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge résidentielles;

CONSIDÉRANT qu'encourager la réduction des émissions de GES émis dans l'atmosphère cadre parfaitement avec le Plan de développement 2020-2024 de la ville et le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les articles 4 et 90 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoient que la Ville dispose des pouvoirs habilitants nécessaires pour accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Coaticook et de ses contribuables de décréter un Programme de subvention pour l'achat et l'installation de borne de recharge électrique résidentielle;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter le Programme de subvention pour l'achat et l'installation de borne de recharge électrique résidentielle et de voir à son application, et ce dès le 1<sup>er</sup> août 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 21-07-36044**      7.4      AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 677, RUE AKHURST

**RÉSOLUTION 21-07-36044**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour le commerce situé au 677, rue Akhurst et désigné

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

comme étant le lot numéro 3 311 446 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre de réduire le nombre de cases de stationnement passant de 157 cases à 134 cases, soit une réduction de 23 cases de stationnement ;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru sur le site internet de la Ville de Coaticook mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour le commerce situé au 677, rue Akhurst et désigné comme étant le lot numéro 3 311 446 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre de réduire le nombre de cases de stationnement passant de 157 cases à 134 cases, soit une réduction de 23 cases de stationnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21-07-36045**

7.5 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 33, RUE IVES

**RÉSOLUTION 21-07-36045**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 33, rue Ives et désignée comme étant le lot numéro 3 310 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser l'implantation du garage dans la cour avant en autorisant une marge de recul avant minimale de 3,61 mètres à 3,71 mètres ;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru sur le site internet de la Ville de Coaticook mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 33, rue Ives et désignée comme étant le lot numéro 3 310 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser l'implantation du garage dans la cour avant en autorisant une marge de recul avant minimale de 3,61 mètres à 3,71 mètres et avec la condition suivante :

- Que des travaux correctifs soient faits pour rendre l'implantation de la remise conforme à la réglementation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21-07-36046**

7.6 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 289, RUE BALDWIN

**RÉSOLUTION 21-07-36046**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour le commerce situé au 289, rue Baldwin et désigné comme étant le lot numéro 3 310 116 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre d'ajouter une enseigne principale portant le nombre à deux enseignes principales sur la façade de la rue Baldwin;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru sur le site internet de la Ville de Coaticook mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour le commerce situé au 289, rue Baldwin et désigné comme étant le lot numéro 3 310 116 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre d'ajouter une enseigne principale portant le nombre à deux enseignes principales sur la façade de la rue Baldwin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21-07-36047**      7.7      **AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE  
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA  
RÉSIDENCE SITUÉE AU 190, RUE DE SHERBROOKE**

**RÉSOLUTION 21-07-36047**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 190, rue de Sherbrooke, connu et désigné comme étant le lot numéro 3 311 374 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser l'implantation de la résidence en régularisant des marges de recul latérales de 0,92 mètre, de 1,02 mètre et de 1,97 mètre et une somme des marges de recul latéral à 2,89 mètres minimum;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru sur le site internet de la Ville de Coaticook mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 190, rue de Sherbrooke connu et désigné comme étant le lot numéro 3 311 374 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser l'implantation de la résidence en régularisant des marges de recul latérales de 0,92 mètre, de 1,02 mètre et de 1,97 mètre et une somme des marges de recul latéral à 2,89 mètres minimum.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21-07-36048**

7.8 NOMINATION DE MME ISABELLE PROULX À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE COATICOOK

**RÉSOLUTION 21-07-36048**

CONSIDÉRANT que le règlement no 2-3-1, constituant le comité consultatif d'urbanisme de Coaticook, prévoit que la durée du mandat de chacun des membres formant le comité est de deux ans;

CONSIDÉRANT qu'il y a un siège de vacant sur ledit comité suite au départ d'un membre avant le terme de son mandat;

CONSIDÉRANT que Mme Isabelle Proulx a signifié son intérêt pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU de nommer Mme Isabelle Proulx à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook et ce jusqu'au 31 décembre 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21-07-36049**

7.9 AUTORISATION AU PROJET D'UNE COUPE D'ARBRES SUR LE LOT 5 722 289 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK

**RÉSOLUTION 21-07-36049**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de coupe d'arbres sur le lot 5 722 289 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook ;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA pour le secteur McAuley;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 28 juin;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet de coupe d'arbres sur le lot 5 722 289, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 28 juin 2021 avec les conditions suivantes :

- Que 50 pieds dans la partie arrière de la pente ne soient pas coupés, cette partie de terrain devra être maintenue avec des arbres et arbustes, les arbres renversés et morts devront être remplacés pour maintenir une végétation de type boisé;
- Que durant les travaux de déboisement et de remblai, le propriétaire devra mettre en place des mesures pour contrôler l'érosion du sol qui aura été mis à nue et de contrôler les eaux de ruissèlement pour ne pas nuire aux propriétés voisines;
- Que pour le reste du terrain (extérieur de la bande de 15 mètres) qu'un minimum de dix (10) arbres d'un diamètre d'un (1) pouce au tronc soient plantés sur l'ensemble de la propriété, et ce, au plus tard le 30 septembre de l'année de la construction et que les arbres morts au cours de l'année qui suit la plantation devront être remplacés;
- Que les arbres et arbustes qui seront plantés aient un bon pouvoir d'enracinement afin de réduire l'érosion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21-07-36050**

7.10 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE  
SITUÉ AU 29, RUE MAIN EST

**RÉSOLUTION 21-07-36050**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne sur le commerce situé au 29, rue Main Est;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-211 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 28 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 29, rue Main Est, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 28 juin 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21-07-36051**

7.11 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNES POUR LE  
COMMERCE SITUÉ AU 815, ROUTE 141

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**RÉSOLUTION 21-07-36051**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseignes sur le commerce situé au 815, Route 141;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone agricole RUR-916;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 28 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseignes pour le commerce situé au 815, Route 141, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 28 juin 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME**

**9. LOISIRS**

**21-07-36052**

9.1 REMBOURSEMENT DE 2 000 \$ À MESSIEURS PAUL-ÉMILE THIBAUT ET MARCEL SÉVIGNY POUR DES FRAIS ENCOURUS

**RÉSOLUTION 21-07-36052**

CONSIDÉRANT que messieurs Paul-Émile Thibault et Marcel Sévigny ont engendré des frais pour l'achat d'un tracteur;

CONSIDÉRANT qu'une demande de remboursement a été reçue par le comité sport-loisirs;

CONSIDÉRANT que le comité sport-loisirs recommande le remboursement de ladite dépense;

CONSIDÉRANT que le conseiller Gaétan Labelle se retire des délibérations relativement à une apparence de conflit d'intérêts en lien avec cette décision;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU de rembourser la somme de 2 000 \$ à Messieurs Paul-Émile Thibault et Marcel Sévigny pour des frais reliés à l'achat d'un tracteur et d'affecter la dépense au poste budgétaire 02-190-00-991.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21-07-36053**

9.2 EMBAUCHE DES SAUVETEURS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2021

**RÉSOLUTION 21-07-36053**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que pour la piscine municipale de la Ville de Coaticook, le Parc de la gorge de Coaticook, la plage du lac Lyster ainsi que les villes de St-Herménégilde et East-Hereford ainsi que la Ville de Coaticook ont besoin de sauveteurs pour l'été;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts ainsi que la chef sauveteuse ont retenu les sauveteurs nommés ici-bas;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'engager des sauveteurs suivants pour la saison estivale 2021 selon des conditions de travail décrites à la grille des salaires fixée par le comité sports-loisirs laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante :

Chef sauveteur :

- Evan Marchand

Sauveteurs :

- Evan Marchand
- Vanessa Boucher
- Béatrice Lajeunesse
- Lauri Gendron
- Sophia Véronneau
- Rosany Fauteux
- Sabrina Cissé
- Laura Madore
- Sophia Rose Boisvert
- Angélique Lavigne
- Émilie Gendron

Assistant-sauveteur :

- Nicca Dubé-Roy
- Nathan Laperle
- Gabriel Gilbert
- Maya Lemieux
- Jade Brochu
- Marie-Claude Fauteux
- Juliette Grenier
- Juliette Couture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**21-07-36054**

10.1 PROLONGEMENT DU BAIL ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET PL TRANSIT INC. ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 21-07-36054**

CONSIDÉRANT que le locataire loue le lot 6 347 732 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, dont le bailleur est propriétaire;

CONSIDÉRANT que le locataire souhaite prolonger ledit bail;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le locataire a un droit de premier refus, mais que ce droit ne donne pas le droit de l'utiliser sans en être propriétaire ;

CONSIDÉRANT que les parties conviennent de conclure un bail temporaire afin de régulariser la situation ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer le renouvellement dudit bail à intervenir entre la Ville de Coaticook et PL Transit inc., lequel est joint au présente pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. SERVICES EXTÉRIEURS**

**21-07-36055**

11.1 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DE PROCÉDER À L'INSTALLATION D'UNE AFFICHE DE SENSIBILISATION « RÉDUISEZ LE BRUIT » SUR LA ROUTE 141

**RÉSOLUTION 21-07-36055**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports déploie une stratégie de communication pour sensibiliser les camionneurs au bruit routier et les inviter à utiliser adéquatement le frein moteur, souvent identifié comme le principal irritant en la matière;

CONSIDÉRANT que l'interdiction du frein moteur n'est pas une solution viable et que devant ce constat, le Ministère a décidé de prioriser des actions de sensibilisation s'adressant à l'industrie du camionnage, aux municipalités ainsi qu'aux citoyens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook n'est pas épargnée par cette problématique et que la Ville aimerait voir afficher cette signalisation;

CONSIDÉRANT que le Ministère suggère d'installer des affiches de sensibilisation dans les secteurs problématiques;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de procéder à l'installation d'une affiche de sensibilisation « Réduisez le bruit » à l'entrée de ville de la route 141.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21-07-36056**

11.2 MANDAT À CHAMARD STRATÉGIES ENVIRONNEMENTALES, POUR UN ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DE LA RÉDACTION DU DEVIS D'APPEL D'OFFRES AJUSTÉ POUR UN MONTANT TOTAL DE 7 625,00 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

**RÉSOLUTION 21-07-36056**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'afin d'optimiser sa situation actuelle en gestion des matières résiduelles, notamment au niveau de la collecte, la Ville de Coaticook s'est adjointe de l'expertise d'une firme spécialisée afin d'analyser et réviser les termes des présents documents d'appel d'offres afin de diminuer les coûts de collecte et favoriser plus de concurrence et d'évaluer la faisabilité pour le rapatriement des opérations à l'interne;

CONSIDÉRANT que suite à la réalisation de cette étude sur les possibilités de gestion des collectes à Coaticook, la Ville est intéressée à optimiser certaines modalités de collecte et d'évaluer le marché avec un devis d'appel d'offres (AO) ajusté;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de service de l'équipe de Chamard stratégies environnementales à titre de support dans la démarche;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général soit de mandater ladite firme ayant pour un accompagnement dans le cadre de la rédaction du devis d'appel d'offres ajusté:

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU de mandater Chamard stratégies environnementales, pour un accompagnement dans le cadre de la rédaction du devis d'appel d'offres ajusté pour un montant total de 7 625,00 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 4 juin 2021, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-420-00-401.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21-07-36057**

11.3 PAIEMENT À LA COMPAGNIE CONSTRUCTION GUY SÉBAS DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 AU MONTANT DE 9 644,09 \$ TAXES INCLUSES, POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE TOITURE À L'ARÉNA GÉRARD-COULLARD

**RÉSOLUTION 21-07-36057**

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 3 par la compagnie Construction Guy Sébas pour les travaux de réfection de toiture à l'aréna Gérard-Couillard exécutés jusqu'au 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Construction Guy Sébas de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 3 au montant de 9 644,09 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Construction Guy Sébas pour les travaux de réfection de toiture à l'aréna Gérard-Couillard et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-191 (2019), poste budgétaire numéro 22-901-91-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 21-07-36058**      11.4    PAIEMENT À LA COMPAGNIE CONSTRUCTION OLIVIER & LYONNAIS INC. DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 11 AU MONTANT DE 59 479,52 \$ TAXES INCLUSES, POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ARÉNA GÉRARD-COULLARD

**RÉSOLUTION 21-07-36058**

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 11 par la compagnie Construction Olivier & Lyonnais inc. pour les travaux de rénovation de l'aréna Gérard-Couillard exécutés jusqu'au 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Architech Design de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 11 au montant de 59 479,52 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Construction Olivier & Lyonnais inc. pour les travaux de rénovation de l'aréna Gérard-Couillard et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 22-901-91-725, règlement d'emprunt numéro 29-191-2 (2019).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 21-07-36059**      11.5    ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE NETTOYAGE DE FOSSÉS ET DÉCHARGE POUR 2021 SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE SCALABRINI ET FILS INC. AU MONTANT 54 883,25 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

**RÉSOLUTION 21-07-36059**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le nettoyage de fossés et décharge pour 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 6 juillet 2021 à 15 h à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaires	Prix unitaire	Prix taxes en sus
Scalabrini et fils inc.	5,95 \$	54 883,25 \$
Excavation Camil Barrette	6,62 \$	60 936,70 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Scalabrini et fils inc. au montant total de 54 883,25 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le nettoyage de fossés et décharge pour 2021 soit celle de la compagnie Scalabrini et fils inc. au montant 54 883,25 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-325-00-522.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21-07-36060**      11.6    RÉQUISITION NUMÉRO 2021-57 AU MONTANT DE 23 085 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE PAVAGE DE LA PATINOIRE DU PARC YVON-LEMIEUX

**RÉSOLUTION 21-07-36060**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire le pavage de la patinoire du parc Yvon-Lemieux ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 23 085 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Couillard Construction ltée ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-57 pour le pavage de la patinoire du parc Yvon-Lemieux auprès de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 23 085 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-07-721 comme ceci :

- Excédent de fonctionnements affecté - projets spéciaux : 18 846,23 \$
- Partie restante budget : 4 238,77 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21-07-36061**      11.7    RÉQUISITION NUMÉRO 2021-58 AU MONTANT DE 13 929,29 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE FILS POUR LE RÉSEAU HYDRO-COATICOOK À METTRE À L'INVENTAIRE

**RÉSOLUTION 21-07-36061**

CONSIDÉRANT que la Ville doit effectuer l'achat de fils pour le réseau Hydro-Coaticook à mettre à l'inventaire;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

contractuelle, soit celle de la compagnie Lumen au montant de 13 929,29 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Lumen;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-58 pour l'achat de fils pour le réseau Hydro-Coaticook à mettre à l'inventaire, auprès de la compagnie Lumen au montant de 13 929,29 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 04-150-05-000.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 21-07-36062**      11.8 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-59 AU MONTANT DE 25 312,34 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE PONCEAUX DOUBLE PAROI ET D'UNE MEMBRANE GÉOTEXTILE POUR LA VOIRIE RURALE

**RÉSOLUTION 21-07-36062**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat de ponceaux double paroi et d'une membrane géotextile pour la voirie rurale;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Terraquavie Environnement et Géosynthétiques au montant de 25 312,34 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Terraquavie Environnement et Géosynthétiques;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-59 pour l'achat de ponceaux double paroi et d'une membrane géotextile pour la voirie rurale auprès de la compagnie Terraquavie Environnement et Géosynthétiques au montant de 25 312,34 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 21-07-36063**      11.9 RÉQUISITION NUMÉRO 2021-60 AU MONTANT DE 19 975,95 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE REHAUSSEMENT DE REGARDS ET PUISARDS

**RÉSOLUTION 21-07-36063**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer des travaux pour le rehaussement de regards et puisards;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Emco Corporation au montant de 19 975,95 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Emco Corporation;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2021-60 pour le rehaussement de regards et puisards, auprès de la compagnie Emco Corporation au montant de 19 975,95 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 04-150-01-000.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21-07-36064**      11.10 EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2021

**RÉSOLUTION 21-07-36064**

CONSIDÉRANT que pour diverses raisons, la Ville de Coaticook a besoin de personnel supplémentaire pour l'été et c'est pourquoi elle engage des étudiants;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'engager des étudiants aux postes suivants pour la saison estivale 2021 :

Services extérieurs :

- Sarah Péloquin
- Emrik Poulin
- Alex Benoit
- Mathieu Vaillancourt.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**13. COMMUNAUTAIRE**

**14. ADMINISTRATION ET CONSEIL**

**21-07-36065**      14.1 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT (DOUBLE MANDAT)

**RÉSOLUTION 21-07-36065**

CONSIDÉRANT que le conseil doit désigner, un conseiller qui agira à titre de maire suppléant;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU :

- De désigner le conseiller, monsieur Guy Jubinville, maire suppléant pour les quatre prochains mois à compter du 1<sup>er</sup> août 2021;
- De désigner le maire suppléant à titre de substitut pour siéger à la MRC de Coaticook en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacances de son poste;
- De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC pour l'en informer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21-07-36066**      14.2    OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 2 500 \$ À L'EXPOSITION VALLÉE DE LA COATICOOK POUR L'ÉDITION 2021 QUI SE TIENDRA LES 31 JUILLET ET 1<sup>ER</sup> AOÛT 2021

**RÉSOLUTION 21-07-36066**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2021 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que l'Exposition Vallée de la Coaticook a présenté une demande d'aide financière pour l'édition 2021 de leur festival qui aura lieu les 31 juillet et 1<sup>er</sup> août 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ à l'Exposition Vallée de la Coaticook pour la 42<sup>e</sup> édition qui se tiendra les 31 juillet et 1<sup>er</sup> août 2021 et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-620-00-991.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21-07-36067**      14.3    VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE AU PROJET DE LA PUMP TRACK

**RÉSOLUTION 21-07-36067**

CONSIDÉRANT que l'École secondaire a aménagé un « pump track » sur un espace gazonné adjacent au Centre sportif Desjardins;

CONSIDÉRANT que ce projet est issu d'un partenariat entre l'école secondaire La Frontalière et Acti-Sports MRC de Coaticook et la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le « pump track » est destiné à desservir les élèves de La Frontalière, de même que les usagers d'Acti-Sports et il sera également accessible aux citoyens de la ville, et ce gratuitement et en tout temps;

CONSIDÉRANT contribue au bien-être des contribuables de la Ville;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de verser la somme de 30 000 \$ à l'école secondaire la Frontalière à titre de contribution financière de la Ville au projet de « pump track » sur un espace gazonné adjacent au Centre sportif Desjardins et d'affecter à l'excédent de fonctionnements non affectés accumulé, poste budgétaire 02-701-90-996.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21-07-36068**      14.4 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR GAÉTAN LABELLE À TITRE DE REPRÉSENTANT POUR LA VILLE DE COATICOOK AFIN DE SIÉGER AU COMITÉ D'OFFICE D'HABITATION VALLÉE DE LA COATICOOK

**RÉSOLUTION 21-07-36068**

CONSIDÉRANT la création de l'Office d'habitation Vallée de la Coaticook lors regroupement des offices municipal d'habitation de Coaticook, Compton, Martinville et Waterville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook avait désigné monsieur Gaétan Labelle à titre de représentant;

CONSIDÉRANT que son mandat sera échu sous peu;

CONSIDÉRANT l'élection du 7 novembre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU de désigner à nouveau le conseiller, monsieur Gaétan Labelle à titre de représentant pour la Ville de Coaticook jusqu'au 6 octobre prochain, afin de siéger audit comité et de transmettre ladite résolution à l'Office municipal d'habitation Vallée de la Coaticook.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21-07-36069**      14.5 ADOPTION DES TARIFS APPLICABLES POUR LE PERSONNEL ÉLECTORAL POUR L'ÉLECTION DU 7 NOVEMBRE 2021

**RÉSOLUTION 21-07-36069**

CONSIDÉRANT l'élection générale qui se tiendra le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités autorise le conseil d'une municipalité à établir un tarif de rémunération ou d'allocation différent de celui fixé par le Ministre pour les membres du personnel électoral;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'établir la rémunération des membres du personnel électoral comme suit :

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

<b>Fonctions</b>	<b>Rémunération Scrutin</b>	<b>Rémunération BVA</b>
<b>Présidente d'élection</b>	6 000 \$ (50 % si pas de scrutin)	n/a
<b>Secrétaire d'élection</b>	75 % de la rémunération de la présidente	
<b>Scrutateur</b>	275 \$	275 \$
<b>Secrétaire</b>	225 \$	225 \$
<b>Dépouillement du vote par correspondance</b>	150 \$	
<b>PRIMO</b>	450 \$	450 \$
<b>Aide-PRIMO</b>	225 \$	225 \$
<b>Préposé à l'accueil</b>	200 \$	200 \$
<b>Réservistes</b>	100 \$ **Disponible toute la journée	100 \$ **Disponible toute la journée
<b>Trésorier</b>	1° 95 \$ pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé 2° pour le rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé: 37 \$ par candidat du parti lors de l'élection 3° 40 \$ pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé; 4° 150 \$ pour chaque rapport financier d'un parti autorisé. La rémunération du trésorier ne peut excéder 10 546 \$.	
<b>Formation</b>	35 \$	

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21-07-36070**

14.6 OCTROI DU POSTE DE PRÉPOSÉE AU RÔLE À MME JOANIE MARCOUX

**RÉSOLUTION 21-07-36070**

CONSIDÉRANT que la personne attirée au poste de préposée au rôle a quitté ses fonctions ;

CONSIDÉRANT que conformément à la convention collective entre la Ville de Coaticook et la section locale 2811 du Syndicat canadien de la fonction publique, ledit poste a été ouvert à l'interne ;

CONSIDÉRANT que suite à l'affichage interne de l'ouverture du poste, plusieurs personnes y ont postulé;

CONSIDÉRANT que suite à l'affichage à l'interne de l'ouverture du poste de préposée au rôle, une personne a postulé, soit madame Joanie Marcoux;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable pour l'octroi dudit poste à Mme Joanie Marcoux;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'attribuer le poste de préposée au rôle à Mme Joanie Marcoux dès son entrée en fonction, soit le 31 mai 2021, classe 3, échelon 2, le tout conformément à la convention collective en vigueur et suivant les dispositions prévues dans l'ouverture de poste à cet effet, documents faisant partie intégrante de la présente résolution.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **15. RÈGLEMENTS**

- 15.1 AVIS DE MOTION DE DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 12-5RM 399-5 (2021) VISANT À INTRODUIRE UN ARRÊT À L'INTERSECTION DES RUES THORNTON SUD ET KEROUAC ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

#### AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM399-5 (2021)

Avis de motion est donné par la conseillère Guylaine Blouin qu'elle présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 12-5 RM399-5 (2021) visant à introduire un arrêt à l'intersection des rues Thornton Sud et Kerouac.

Celui-ci a pour objet d'introduire un arrêt à l'intersection des rues Thornton Sud et Kerouac

#### DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Dépôt et présentation du règlement est fait par la conseillère Guylaine Blouin

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

#### DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 12-5 RM399-5 (2021) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

- 21-07-36071** 15.2 SECOND PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DEMANDE VISANT À PERMETTRE L'AMÉNAGEMENT DE DEUX LOGEMENTS À L'ÉTAGE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 45, RUE MAIN OUEST (ZONE CV-211-P) DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

#### **RÉSOLUTION 21-07-36071**

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook s'est dotée, conformément aux pouvoirs contenus dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'être en mesure de pouvoir prendre en considération les caractéristiques particulières du milieu lors de l'étude de certains projets qui ne répondent pas aux normes générales de zonage;

CONSIDÉRANT que ledit règlement vise, notamment, les projets entraînant un changement d'occupation dans un immeuble existant;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble concerné entend convertir en logement l'espace situé à l'étage au-dessus du rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que l'espace disponible n'est pas suffisant pour y aménager trois logements, comme requis par la réglementation en vigueur;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et qu'elle a fait l'objet d'une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT que cette demande nécessite l'autorisation préalable du conseil municipal, en vertu des dispositions prévues au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que de l'avis du conseil municipal, la demande est conforme aux critères d'évaluation prévus au règlement sur les PPCMOI notamment parce que le projet contribuera à la mixité des usages au centre-ville et qu'il permettra d'offrir des logements de qualité;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation, traitée dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), est assujettie à la consultation publique ainsi qu'au processus d'approbation référendaire, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que compte tenu des restrictions en vigueur dans le contexte de pandémie de la COVID-19 le premier projet de résolution autorisant la demande, adopté lors de la séance du 14 juin 2021, a fait l'objet d'une période de consultation écrite invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu, en remplacement de l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT que suite à la période de consultation écrite, la municipalité n'a reçu aucun commentaire ou demande de modification à l'égard du premier projet de résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'adopter le second projet de résolution ayant pour effet d'autoriser la demande soumise dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre, dans le bâtiment situé au 45, rue Main Ouest, l'aménagement de deux logements à l'étage; ET

Que ce second projet de résolution, autorisant la demande, soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque ladite résolution est susceptible d'approbation référendaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES**

**21-07-36072**

16.1 AUTORISATION AU TRÉSORIER À PROCÉDER À UN TRANSFERT BUDGÉTAIRE DE 26 246,88 \$ POUR LA RÉDACTION DES PLANS ET DEVIS POUR LE PARC CHARTIER

**RÉSOLUTION 21-07-36072**

CONSIDÉRANT qu'une fois le budget pour l'année adopté, l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) prévoit que le conseil doit autoriser chacune des dépenses avant que les fonctionnaires municipaux puissent effectuer les opérations qui en découlent;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est dotée d'un règlement permettant au conseil d'adopter un règlement déléguant à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser les dépenses dites incompressibles et de passer des contrats au nom de la municipalité conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre une meilleure utilisation des services municipaux, le conseil municipal autorise le trésorier à procéder aux réaffectations budgétaires nécessaires à l'intérieur d'une même fonction comptable, mais que seul le conseil municipal est autorisé à procéder aux réaffectations budgétaires interfonctions;

CONSIDÉRANT qu'un transfert est nécessaire pour mandater la firme Mandaworks Mandaworks pour la rédaction des plans et devis du parc Chartier;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le trésorier à procéder un transfert budgétaire de 26 246,88 \$ du poste 02-140-00-401 Services professionnels admin. et autre au poste 02-701-50-401 Services professionnels admin. et autres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21-07-36073**

16.2 ACQUISITION DE LA BORNE DE RECHARGE DE L'ACCUEIL MICHAUD APPARTENANT À LA MRC DE COATICOOK POUR UN MONTANT DE 1 \$

**RÉSOLUTION 21-07-36073**

CONSIDÉRANT que la fermeture du Bureau d'accueil touristique (BAT) amène la MRC de Coaticook à se départir de la borne de recharge située à l'accueil Michaud;

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook a offert à la Ville d'acquérir ladite borne de recharge électrique;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'acquérir cette borne puisque la Ville souhaite offrir ce service aux citoyens, touristes et autres utilisateurs dans ce secteur très achalandé ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'acquérir la borne de recharge située à l'accueil Michaud appartenant à la MRC de Coaticook pour un montant de 1 \$ et de transmettre ladite résolution à la MRC de Coaticook.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**21-07-36074      18.      CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 21-07-36074**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 44.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Simon Madore, maire**

---

**Geneviève Dupras, greffière**